

Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

Projet d'ordre du jour

Mercredi 20 septembre 2023 (09h00 – 12h30 CET)

Copa Cogeca (Meeting Room A), Rue de Trèves 61, 1040 Brussels

Interprétation en EN, ES, FR

09h00 Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

09h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (08.06.23)

09h10 Points d'action

- Etat d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations

09h15 Campagne « Goûtez l'océan »

- Présentation du lancement de la troisième saison par le représentant de la Commission
- Échange de vues

09h45 Protéines cellulaires d'animaux aquatiques

- Présentation des résultats du questionnaire du Secrétariat
- Examen d'un projet d'avis
- Voie à suivre

10h45 Pause

11h00 Justification et communication d'allégations environnementales explicites

- Présentation des résultats du questionnaire du Secrétariat
- Examen d'un projet d'avis
- Voie à suivre

12h00 Hygiène et questions sanitaires

- Mise à jour sur la mise à jour en cours des règles d'hygiène alimentaire pour les produits d'origine animale, en particulier le raidissement des filets fumés par Tomasz Pyjor, PSPR
- Échange de vues
- Voie à suivre

12h20 Divers



12h25 Résumé des points actions

12h30 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Objet	Contexte	Objectif	Documents
Information	Goûtez l'océan	En 2021, la Commission européenne a lancé la campagne « Taste the Ocean » pour promouvoir une consommation durable de poisson et de fruits de mer, fondée sur la saisonnalité et la disponibilité locale, conformément au pacte vert pour l'Europe et à la stratégie « De la ferme à la table », sur les médias sociaux avec des chefs célèbres. La troisième saison de la campagne sera lancée le 18 septembre.	Présentation de la troisième saison de la campagne par le représentant de la COM.	- Page de la campagne
Considération	Protéine cellulaire	Le 22 décembre 2022, Horizon Europe a lancé un appel à projet sur la viande cultivée et les produits de la mer cultivés. Lors de la réunion du 30 mars 2023, une présentation introductive sur les protéines cellulaires a été présentée. Il a été convenu, à titre de point d'action, qu'un questionnaire serait distribué aux membres pour recueillir leurs vues, qui pourrait éventuellement servir de base à un projet d'avis.	Présentation des résultats du questionnaire du Secrétariat. Examen d'un projet d'avis.	- Appel à projets HORIZON - Présentation - Rédiger un avis (par e-mail / Espace membres)
Considération	Allégations écologiques	À la suite d'une feuille de route et d'une consultation publique, la Commission a adopté, le 22 mars 2023, une proposition législative de directive sur « la justification et la communication d'allégations environnementales explicites ». L'objectif de la proposition législative est de proposer des critères communs contre l'écoblanchiment et les allégations environnementales trompeuses. Avant que les entreprises ne communiquent sur les types d'allégations couvertes, celles-ci devront être vérifiées de manière indépendante et prouvées par des preuves scientifiques. Le 10 décembre 2020, le MAC a adopté un avis inspiré de la consultation publique. Le 24 mai 2022, la MAC a adopté un	Présentation de la proposition législative par le représentant de la COM. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi de l'évolution de la situation, aucune).	- Avis du MAC (2020) - Avis du MAC (2022) - Communiqué de presse COM - Proposition législative - Présentation - Rédiger un avis (par e-mail / Espace membres)

		avis sur les règles environnementales relatives aux catégories de produits (PEFCR) pour les poissons marins destinés à la consommation humaine. Lors de la réunion du 8 juin 2023, les représentants de la COM ont présenté la proposition législative. Il a été convenu, à titre de mesure de suivi, que les avis précédents seraient comparés à la proposition législative et que des commentaires pourraient être recueillis pour de nouveaux avis.		
Information + Décision	Hygiène et problèmes sanitaires (raidissement)	Le règlement (CE) n° 853/2004 établit des règles d'hygiène spécifiques pour les denrées alimentaires d'origine animale. Le 27 avril 2023, la COM a publié un projet d'acte délégué modifiant ces règles, qui comprend des modifications sur le renforcement des produits de la pêche. Le 8 juin 2023, le PSPR a présenté les développements législatifs mentionnés. Il a été convenu, à titre de mesure de suivi, que le Groupe de travail attendrait une réponse de la Commission à une lettre précédemment envoyée par l'AIPCE-CEP.	Mise à jour par le représentant du PSPR. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi de l'évolution de la situation, aucune).	- Projet d'acte délégué - Présentation